

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LA
MANIFESTATION « MOISSAC : FRUITS ET SAVEURS » LES 21 ET 22
SEPTEMBRE 2024**

Adm N° 2024- 138

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,26°

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a confié à Monsieur le Maire par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal a confié à Monsieur le Maire par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Moissac organise les Samedi 21 et Dimanche 22 Septembre 2024 la manifestation annuelle Moissac Fruits et Saveurs sur l'esplanade de l'Uvarium.

Cet événement grand public est ouvert aux professionnels des secteurs agricoles de toute la région ainsi qu'aux producteurs labellisés par les Sites Remarquables du Goût. Cette édition représente pour Moissac et ses environs un des principaux éléments de festivités autour de l'alimentation régionale, de proximité.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

- D'organiser la manifestation « Moissac : Fruits et Saveurs » les 21 et 22 septembre 2024.
- De solliciter une aide financière selon le plan de financement prévisionnel suivant :

INTITULÉ DE LA LIGNE	PREVISIONNEL 2023	REEL 2023	PREVISIONNEL 2024
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	- €	409,56 €	450,00 €
60612 ELECTRICITE	- €	2 992,09 €	3 000,00 €
611 CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICES	12 757,43 €	9 189,36 €	15 000,00 €
61 BAT, PUBLICS	- €	1 920,00 €	- €
6237 PUBLICATIONS	5 500,00 €	663,60 €	700,00 €
6232 FETES ET CEREMONIES	9 894,00 €	14 780,77 €	18 320,00 €
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 404,00 €	1 172,20 €	1 200,00 €
6518 SACEM	- €	257,43 €	260,00 €
TOTAL DES CHARGES	29 555,43 €	31 385,01 €	38 930,00 €
64 CHARGES DE PERSONNEL (A TITRE INFORMATIF)	NON MENTIONNÉ	NON MENTIONNÉ	4066,00 €

PRODUITS PREVISIONNELS (TTC)			
INTITULÉ DE LA LIGNE	PREVISIONNEL 2023	REEL 2023	PREVISIONNEL 2024
SUBVENTION REGION	1 362,70 €	1 300,00 €	2 000,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT	7 871,52 €	6 000,00 €	6 000,00 €
CHAMBRE AGRICULTURE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CREDIT AGRICOLE	1 500,00 €	1 500,00 €	- €
APPORT PARTENAIRES DIVERS	6 300,00 €	6 300,00 €	7 800,00 €
RECETTES GENEREES	3 430,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €
APPORTS PROPRES	8 591,21 €	11 825,01 €	18 670,00 €
TOTAL DES PRODUITS	29 555,43 €	31 385,01 €	38 930,00 €

ARTICLE 2- FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3- APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 06 août 2024

Pour le Maire et par Délégation,
Le Premier Adjoint,



Luc PORTES